



Cabinet de la mairesse

Le 27 avril 2011

**OBJET : LETTRE OUVERTE – En réponse à celle de monsieur René Boisvert, président du Regroupement des citoyens de Val-David, diffusée sur le site Internet de l'Information du Nord le 26 avril 2011**

---

Monsieur Boisvert, dans sa lettre ouverte du 26 avril dernier, essaie de semer la confusion dans l'esprit de nos citoyens en s'appuyant sur des arguments et des raisons qui ne tiennent pas la route plus que quelques secondes.

Il se plaint du manque d'information et de transparence sur les projets. Jamais, dans l'histoire de Val-David, il n'y a eu autant de présentations, de réunions d'information et de périodes de questions centrées sur les projets à incorporer au programme triennal d'immobilisations. Au cours des six derniers mois seulement, quatre rencontres : présentation d'un projet de programme décennal (9 novembre), assemblées plénières sur le budget 2011 (29 novembre et 9 décembre) et présentation des projets faisant l'objet des règlements d'emprunts (22 mars). Les documents visuels utilisés lors de ces quatre rencontres totalisent plus de 200 pages d'informations.

Finalement, il y a eu une rencontre de près de deux heures durant mes vacances, le 15 avril, où monsieur Raymond Auclair, maire suppléant, et monsieur Serge Pourreaux, directeur général, ont répondu aux nombreuses questions de messieurs Boisvert et Quintin, à leur grande satisfaction, selon leurs dires. Messieurs Auclair et Pourreaux ont même demandé à deux reprises s'il y avait d'autres points à éclaircir... la réponse a été clairement négative.

Néanmoins, voici les réponses déjà fournies de vive voix aux questions posées dans la lettre ouverte de monsieur Boisvert.

**POURQUOI LE RAPPORT DE LA CSST SUR LA CASERNE N'EST-IL PAS PUBLIC?**

---

Le rapport de la CSST, reçu à la suite de trois plaintes déposées par l'Association des pompiers, couvre plusieurs autres éléments de santé et sécurité autres que l'espace à l'intérieur de la caserne. Il s'agit des équipements de protection personnelle, des équipements de combat contre l'incendie, des camions d'incendie et des techniques d'intervention, en plus de l'inadéquation des locaux et du respect des normes. Beaucoup d'infractions sont en train d'être réglées. **Il est inadéquat de rendre public un tel document avant sa conclusion.**

Le rapport est cependant très clair : il manque d'espace de circulation entre les camions et nous avons cinq mois pour « agrandir » la caserne. Monsieur Boisvert et certains autres membres de son regroupement sont venus constater sur place la situation. Habillé en civil, monsieur Boisvert avait lui-même de la difficulté à circuler entre les camions.

---

POURQUOI L'ACTE DE VENTE DE L'ÉGLISE N'EST-IL PAS PUBLIC?

---

Le document n'est légal que lorsque signé par les deux parties devant notaire. **Il serait indu de le rendre public avant sa signature.**

POURQUOI A-T-ON REFUSÉ D'ÉTABLIR DES PRIORITÉS DANS LA LISTE DES TRAVAUX QUI NÉCESSITENT DE TELS EMPRUNTS?

---

Cela fait plus de neuf mois que nos fonctionnaires, assistés par des spécialistes, travaillent à établir la liste des travaux essentiels à réaliser pour la protection de nos actifs municipaux. **Ces travaux essentiels sont nos priorités.** Dans les faits, les besoins réels sont encore plus grands.

POURQUOI LES EMPRUNTS SONT-ILS REGROUPÉS PUISQUE LES PROJETS SERONT ÉTALÉS SUR TROIS ANS?

---

Devant les besoins de réhabilitation de chacun des types d'infrastructures que nous gérons, l'enveloppe budgétaire des projets doit être répartie selon les besoins essentiels de chacun de nos groupes d'actifs.

Il serait impensable de ne faire que des travaux de voirie, ou de ne faire que des travaux d'aqueduc, ou de ne faire que des travaux majeurs à nos immeubles ou à nos parcs. Nous travaillons à partir d'un programme global de protection de nos actifs et non des projets épars. Nous avons inclus le déménagement du garage et l'achat de l'église dans ces règlements, car ces deux actions entraîneront des travaux de 250 000 \$ sur l'immeuble projeté des Travaux publics, de 150 000 \$ sur l'actuel garage municipal et de 150 000 \$ à l'église. Ces travaux seront incorporés à la planification des autres travaux à faire sur nos immeubles municipaux afin d'optimiser les interventions à réaliser. Cette manière de faire s'appelle de la **gestion responsable**.

Comme nous l'avons expliqué à plusieurs reprises, le regroupement d'appels d'offres sur trois ans et par groupe de projets nous permet d'économiser entre 5 et 20 % des coûts des projets. Ceci représente plus de 300 000 \$ d'économies potentielles sur les travaux à réaliser. Cette manière de faire s'appelle de la **gestion efficace et efficiente**.

POURQUOI UNE ASSEMBLÉE MUNICIPALE EXTRAORDINAIRE A-T-ELLE EU LIEU LE 11 AVRIL DERNIER?

---

Cette assemblée n'avait pour but que de clarifier le libellé des deux avis de motion déjà donnés à l'assemblée ordinaire de mars et ceci, afin d'**éviter toute ambiguïté** sur le montant et l'objet des deux règlements, donc une plus grande transparence.

D'OÙ VIENT L'ÉCART DE 1 300 000 \$ ENTRE LES MONTANTS PRÉVUS AU PTI ADOPTÉ EN DÉCEMBRE ET LE MONTANT PRÉCISÉ AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'AQUEDUC?

---

La deuxième phase du projet Air-Pur a été reportée dans l'attente d'un nouveau PRECO (Programme de subvention pour le remplacement des conduites). Ces travaux d'aqueduc de 1 148 891 \$ seront ainsi compensés par une subvention équivalente des gouvernements supérieurs. **Le coût sera nul pour la Municipalité.**

---

Tous les travaux annoncés sont requis pour la santé et la sécurité de nos citoyens et de nos employés, pour éviter une dégradation plus coûteuse, pour respecter les normes et pour réduire nos coûts d'opération. Nous ne sommes pas en face de choix, mais d'obligations.

La méthode de financement que nous avons choisie n'engendre aucun coût additionnel pour les citoyens. La valeur des emprunts prévus, soit 3 660 000 \$ (ou 1 220 000 \$ par année) est moindre que celle des dernières années. Un retard dans l'obtention de ces emprunts occasionnerait des délais dans l'exécution des travaux à faire dont les conséquences pourraient être plus coûteuses encore.

Freiner ou tenter de stopper la modernisation de la Municipalité quant à son fonctionnement et face à ses obligations démontre une attitude inconséquente, surtout de la part de citoyens ayant déjà brigüés la mairie ou se destinant à le faire dans le futur.

Avec votre soutien, mes chers concitoyens, je continuerai d'être à votre service.

La mairesse,



Nicole Davidson

/spg